



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Direction départementale de la Corrèze

Bordeaux, le 19 janvier 2020

Avis sanitaire de l'ARS concernant les mesures visant à enrayer la progression de l'épidémie de COVID 19 dans le département de la Corrèze

Préambule :

Le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclare l'état d'urgence sanitaire dans l'ensemble du territoire de la République.

Il est complété par le décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020¹, qui prescrit les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID -19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et que les Préfets de département sont compétents à arrêter pour leur territoire, afin de contenir la propagation du virus.

Dans ce cadre, l'ARS émet un avis à destination du Préfet de département, caractérisant la situation sanitaire, afin d'appuyer les décisions que ce dernier est amené à prendre.

Une évolution défavorable des indicateurs épidémiologiques en région Nouvelle-Aquitaine :

À ce jour, sur la base des données consolidées au 18 janvier 2021 (calculs portant sur les données de contamination J-9 à J-3), la situation épidémiologique de la région Nouvelle-Aquitaine se traduit par :

- un niveau d'incidence en population générale élevé : 146,9 cas pour 100 000 habitants (contre 93,6 cas pour 100 000 habitants le 6 janvier dernier). **Tous les départements** ont un taux d'incidence jugé élevé, ce qui témoigne d'une circulation étendue du virus dans la région, sans qu'apparaissent de zones exemptes ou faiblement concernées ;
- un taux d'incidence pour les personnes âgées de 65 ans également élevé, pour s'établir à 142,4 cas pour 100 000 habitants (90,5 le 6 janvier dernier) ;

¹ qui abroge le décret antérieur n°2020-860 du 10 juillet 2020

- un nombre de patients hospitalisés pour COVID ressortant à 1228 personnes (1140 personnes le 6 janvier 2021), dont 163 en réanimation (141 à la même date), avec un taux de personnes atteintes du COVID en réanimation s'élevant à 33 % des capacités de réanimation installées ;
- le nombre d'EHPAD de Nouvelle-Aquitaine concernés par un cluster reste significatif, avec 114 établissements concernés par un cluster actif.

La circulation active du virus dans la région est très probablement liée aux **déplacements de populations**, en particulier les déplacements domicile - travail ou domicile - écoles. Ces mouvements accentuent les brassages de population et les risques de propagation du virus, pouvant conduire à des clusters quand les gestes barrière ne sont pas suffisamment respectés.

Par ailleurs, les **rassemblements dans des espaces clos confinés** restent l'origine majoritaire des contaminations. Il s'agit en particulier des **rassemblements en milieu professionnel ou lors d'événements festifs privés**, quand les gestes barrière ne sont pas respectés.

Le Haut conseil de la santé publique rappelle, dans son avis du 28 août dernier, en reprenant les principaux éléments de doctrine, que **le port de masque associé à une distance physique suffisante constitue la meilleure stratégie de réduction du risque de transmission**.

Un renforcement des mesures de prévention doit donc concerner prioritairement les activités qui, par nature, ne permettent pas le respect de ces deux mesures (prise de repas, activités sportives).

Une évolution analogue des indicateurs épidémiologiques dans le département de la Corrèze :

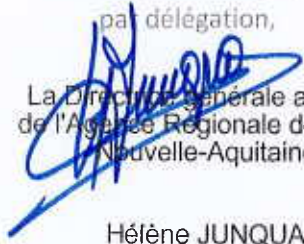
En ce qui concerne l'analyse de la situation épidémiologique de la COVID 19 par Santé Publique France dans le département de la Corrèze au 18 janvier 2021, elle témoigne également d'une circulation virale élevée du SARS COV2, se traduisant par une dégradation globale des indicateurs surveillés, imposant une vigilance particulière :

- Le **taux d'incidence général** du département, considéré comme élevé à partir de 50 cas pour 100 000 habitants, s'établit à **133,1 cas pour 100 000 habitants** (87,4 au 6 janvier 2021) ;
- Le taux d'incidence départemental chez les personnes âgées de **plus de 65 ans** s'élève à **133,8 pour 100 000 habitants**. Ce taux est élevé au regard de la fragilité de ce public ;
- Le **nombre de patients positifs** est en constante augmentation : 320 personnes testées positives du 9 au 15 janvier 2021 ;
- Les **indicateurs hospitaliers** restent importants malgré une stabilité ces derniers jours avec 29 hospitalisations en cours dont 4 en réanimation et 8 décès sont survenus dans des établissements de santé au cours de la dernière semaine ;
- Des **clusters** demeurent en gestion : au 18 janvier 2021, **14 clusters** sont en cours d'investigation pour le département, dont **7** se situent en EHPAD.

Dans le département, l'analyse de la situation épidémiologique et des principaux foyers épidémiques témoignent d'une circulation active du virus justifiant la prolongation de l'arrêté préfectoral rendant le port du masque obligatoire sur l'ensemble du département.

Ainsi, la situation épidémiologique du département et son évolution défavorable justifient que des mesures visant à limiter les interactions sociales et les situations propices aux contacts à risque de transmission soient prises pour lutter contre la propagation du virus.

Pour le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine,
par délégué,



La Directrice générale adjointe
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

Hélène JUNQUA